

TERMES DE RÉFÉRENCE

COMITÉ DES NOMINATIONS

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE COMITÉ DES NOMINATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

La tâche du Comité consistera à superviser l'élaboration d'une proposition à être soumise au Conseil d'administration pour la nomination d'un Président de l'ITIE lors de l'Assemblée générale des membres de 2019 et de superviser la préparation d'une proposition pour la nomination d'un directeur exécutif.

Mission du Comité :

Au cours de ce processus, le Comité :

- Recommandera un calendrier devant s'appliquer à ses activités ;
- Envisagera des options de recherche pour des candidats potentiels à la présidence (par exemple s'il convient de faire appel à un consultant, publier le poste dans des publications reconnues, etc...)
- Recommandera qu'une description des fonctions du président du Conseil d'administration soit préparée ;
- Émettra un appel à candidatures à tous les membres de Conseil d'administration de l'ITIE pour sa diffusion parmi leurs réseaux de contacts, invitant toutes les parties prenantes de l'ITIE à soumettre les noms de candidats possibles pour considération ;
- Donnera son aval pour toutes les annonces publiques pour le poste, selon que de besoin ;
- Passera en revue les candidats potentiels, et interviewera ceux qui auront été retenus ;
- Formulera ses recommandations sur la/les candidature(s) au Conseil d'administration afin de les soumettre à l'Assemblée Générale des membres.
- Si le Comité souhaitait recommander au Conseil d'administration plus d'un candidat, le Comité préparera au moins un mois avant la réunion du Conseil d'administration prévue au mois d'octobre/novembre 2018 un calendrier clair pour les décisions attendues du Conseil d'administration. Ce calendrier tiendra compte du délai de consultation nécessaire aux membres du Conseil d'administration et aux suppléants avant la réunion du Conseil d'administration. Il convient également de s'assurer que l'ordre du jour du Conseil d'administration prévoit le temps nécessaire à cette décision sur la nomination du Président.
- Tout en s'assurant qu'il y a une période de transition adéquate lors du changement de présidence et à ce que les délais fixés pour l'Assemblée des membres suivante soient suffisants :
 - Retiendra les services d'une agence de recrutement pour aider à l'identification des candidats au poste de directeur exécutif ;
 - Veillera à ce que l'avis pour le poste soit largement diffusé au sein des réseaux de l'ITIE ;
 - Donnera son aval pour toutes les annonces publiques pour le poste, selon que de besoin ;
 - Passera en revue les candidats potentiels et interviewera ceux qui auront été retenus ; et
 - Formulera ses recommandations sur la/les candidature(s) au Conseil d'administration.

Principes à suivre par le Comité :

Le Comité devra garder un contact régulier avec le Conseil d'administration. Le Comité examinera les commentaires et les suggestions formulés par le Conseil d'administration tout au long du processus. Chaque membre du Comité sera chargé de garder des contacts réguliers et d'assurer la liaison avec son collègue.

Le Comité fera, comme tous les Comités de l'ITIE, tous les efforts pour travailler de manière collaborative et parvenir à une décision par consensus.

Le Comité fera preuve de discrétion et respectera l'éventuel souhait des candidats potentiels de ne pas

voir leur identité révélée publiquement.

Dans l'intérêt de l'ITIE, le Comité fera tous les efforts pour travailler de manière collaborative et parvenir à une décision par consensus afin de faire une recommandation claire au Conseil d'administration.

Structure du Comité :

Le Comité sera composé de quatre membres et de quatre suppléants ainsi que du Président lorsqu'il examine les aspects liés à la recherche d'un directeur exécutif. La liste des membres et des suppléants du Comité comprendra un représentant des pays mettant en œuvre l'ITIE, un des pays soutenant l'ITIE, un des entreprises/investisseurs et un de la société civile. Les membres du Comité de Gouvernance et de Supervision sont découragés à participer aux travaux du Comité de Nomination. Le quorum du Comité sera considéré comme atteint lorsqu'au moins un membre ou un suppléant de chacun des collèges sera représenté. Les suppléants seront invités à assister à chaque téléconférence ou réunion du Comité, et à participer lorsque le membre régulier du Comité est absent.

Le Comité élira un président et un vice-président du Comité. Le vice-président du Comité sera président par intérim en l'absence du président du Comité.

[La politique de l'ITIE relative aux observateurs](#) s'appliquera aux travaux du Comité des Nominations. Toutefois compte tenu de la confidentialité de ses discussions, le Comité découragera la participation d'observateurs qui ne sont pas membre du Conseil d'administration de l'ITIE.